

L'évolution des conditions d'activité des femmes : une comparaison France-Japon

Arnaud Dupray

Céreq, Marseille
dupray@cereq.fr

Hiroatsu Nohara

Laboratoire d'économie et de sociologie du travail
(LEST-CNRS), Aix-en-Provence

Ce document est issu d'un projet de recherche financé par l'ANR sur les nouvelles dynamiques du travail et de l'emploi en France et au Japon (ANR-Newdynam).

Il a été présenté au colloque de clôture du projet, qui s'est tenu à la maison Franco-Japonaise de Tokyo, les 23 et 24 mars 2012.

Céreq

10 place de la Joliette

BP 21321 Marseille Cedex 02

Ce document est présenté sur le site du Céreq afin de favoriser la diffusion et la discussion de résultats de travaux d'études et de recherches. Il propose un état d'avancement provisoire d'une réflexion pouvant déboucher sur une publication. Les hypothèses et points de vue qu'il expose, de même que sa présentation et son titre, n'engagent pas le Céreq et sont de la responsabilité des auteurs.

Jun 2012

SYNTHÈSE

Les conditions de l'activité des femmes japonaises se rapprochent peu à peu de celles des femmes des pays occidentaux. Elles restent néanmoins plus dépendantes de la situation du conjoint que celles des femmes françaises. L'analyse des facteurs qui pèsent sur l'activité des femmes en France et au Japon a été menée sur la période 1992-2007 à partir d'enquêtes sur l'emploi comparables.

Les japonaises étaient encore, au seuil des années 90, largement tributaires de leur rôle dans la sphère domestique et familiale. Sur le marché du travail, elles étaient dans leur grande majorité cantonnées à des tâches subalternes, occupant des emplois à temps partiels ou non réguliers. Une quasi-absence de politique familiale explique en partie ce phénomène. Or depuis le début des années 90, plusieurs réformes en matière de politique familiale et de dérèglementation du marché du travail ouvrent sur un traitement plus égalitaire des situations professionnelles des hommes et des femmes. Dans le même temps, les évolutions culturelles ont suscité une aspiration croissante des femmes japonaises à l'autonomie financière, d'ailleurs soutenue par l'importance de leurs investissements éducatifs, ce qui rejailit sur leurs taux de nuptialité et de fécondité. En vue de lutter contre le vieillissement de la population et d'améliorer à la fois les perspectives de carrière professionnelle et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, d'importants progrès législatifs sont intervenus dans le cours des années 90 et 2000.

La situation des femmes japonaises sur le marché du travail tend depuis à se rapprocher de celle des femmes françaises. En France, l'Etat s'autorise en effet depuis longtemps à intervenir dans les affaires familiales tout en soutenant l'emploi des femmes.

Au début des années 90, les comportements d'offre de travail des femmes s'avèrent nettement plus dépendants de la situation familiale et de la situation professionnelle du conjoint au Japon qu'en France. Cette situation est en cohérence avec les longues durées de travail des actifs au Japon, et avec la division des rôles de genre traditionnellement marquée.

En effet, l'écart de taux d'activité entre femmes célibataires et femmes en couple est plus important au Japon et il n'évolue pas en quinze ans, alors qu'il a tendance à se réduire en France. Toutefois, l'importance des caractéristiques professionnelles du conjoint, et notamment de son revenu, pour l'activité de sa compagne, tend à diminuer entre 1992 et 2002. Il en est de même de la sensibilité des heures de travail effectuées au revenu du conjoint qui diminue significativement sur la même période. Par ailleurs, pour l'ensemble des femmes, on note que c'est davantage le nombre d'enfants en France et l'âge du dernier enfant au Japon (notamment lorsque celui-ci est âgé de moins de trois ans) qui constituent un frein à l'activité.

Si un mouvement de convergence entre ces deux sociétés semble à l'œuvre au regard du rapport à l'activité professionnelle des femmes, à mesure que les aspirations à l'autonomie financière et à l'émancipation familiale s'expriment parmi les jeunes générations de femmes japonaises, il est encore timide.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. LES CONTEXTES INSTITUTIONNELS ET RÉGLEMENTAIRES À L'INTERACTION DU TRAVAIL ET DE LA FAMILLE	7
1.1. Le contexte démographique et l'évolution culturelle.....	7
1.2. La politique familiale	7
1.3. La réglementation du marché du travail :	8
1.4. Hypothèses sur les déterminants de l'activité des femmes	9
2. ACTIVITÉ ET EMPLOI DES FEMMES EN FRANCE ET AU JAPON	11
2.1. Activité, emploi et chômage.....	11
2.2. Les horaires de travail	13
3. L'OFFRE DE TRAVAIL DES FEMMES.....	16
3.1. L'offre de travail des femmes indépendamment de l'existence et de la situation d'un conjoint.....	18
3.2. Déterminants de l'activité des femmes en couple	20
3.3. Horaires de travail des femmes en fonction du revenu du conjoint	24
4. REMARQUES DE CONCLUSION.....	27
RÉFÉRENCES	29

INTRODUCTION

Le Japon et la France font partie des économies les plus riches de la planète et présentent de nombreuses similarités en termes de développement économique et de progrès social. L'examen de statistiques globales du marché du travail comme les taux d'emploi féminins, très proches (autour de 60 % en 2009) ne permet pas de se prononcer sur des écarts de situation significatifs entre les deux pays. Toutefois, la prise en compte de catégories plus fines, comme la part des emplois dans le management¹ ou celle des femmes en emploi avec un enfant en bas âge, trahissent des positions des femmes japonaises encore largement inféodées à leur rôle dans la sphère domestique et familiale au seuil des années 90.

France et Japon relèvent aussi d'un même régime d'Etat providence selon Esping-Andersen (1990, 1999) qualifié de « conservative welfare state regime ». Ce type de régime tend, en général, à renforcer le statut de la famille comme unité privée de base pour la production et la reproduction, tout en conservant des attitudes traditionnelles en matière de répartition des rôles familial et professionnel. Toutefois, ces deux nations ne partagent ni les mêmes principes en matière de politiques familiales et d'idéal de famille, ni le même type de régulation du travail. Le Japon se caractérisait jusqu'à l'orée des années 90 par un fort « familialisme » traditionnel, c'est-à-dire avec une faible intervention publique dans les affaires familiales et un rôle important des femmes dans la production de services domestiques au sein de la famille.

Sur le marché du travail, l'existence d'emplois segmentés fait qu'une fois leurs carrières interrompues, les femmes sont souvent cantonnées à la marge du marché du travail, alors que les hommes peuvent poursuivre des trajectoires professionnelles ascendantes (Brinton, 1993). Bien plus, Naoi et Schooler (1990) soulignaient les interactions existant entre l'expérience du travail des femmes japonaises dans leur activité professionnelle et leur acceptation de valeurs traditionnelles qui leurs confère un rôle prédominant dans la sphère familiale.

De son côté, la France se démarque par un « familialisme républicain » où l'Etat s'autorise à intervenir dans les affaires familiales, tout en soutenant l'emploi des femmes et la conciliation travail-famille. Les femmes françaises sont ainsi aidées par divers dispositifs publics facilitant leur investissement professionnel, même si elles continuent à prendre en charge une grande part des travaux domestiques (Brousse, 1999 ; Ponthieux et Schreiber, 2006)².

Depuis le début des années 90, des réformes en matière de politique familiale et de réglementation du marché du travail ont été entreprises au Japon. L'évolution culturelle qui touche surtout les femmes des générations récentes compromet également l'idéal de répartition des rôles sexués. En effet, une aspiration des femmes à l'autonomie financière et économique de plus en plus affirmée s'exerce à l'encontre de l'objectif nataliste de renouvellement des générations.

Ces transformations interviennent en outre dans un cycle économique qui enregistre d'importants soubresauts dans la période des années 90-2000. La générosité de la politique familiale s'est dans le même temps accrue en France modifiant certains comportements d'offre de travail.

Il est donc intéressant de comparer l'évolution de l'offre de travail des femmes par rapport à leur rôle dans la sphère domestique et dans des contextes institutionnels et réglementaires en changement, marqués pour le Japon, et qui devraient tendre à rapprocher les comportements des femmes de ces deux économies dans les années 2000.

¹ Les femmes japonaises ne représentaient toujours qu'un peu plus de 10 % des managers au début des années 2000 contre 43 % aux USA par exemple.

² Crompton and Lyonette (2006) dans un travail de comparaison internationale sur la conciliation vie familiale et professionnelle notent ce paradoxe d'un pays où l'Etat est généreux en matière d'aides aux mères de famille et dans lequel la division du travail domestique demeure pour le moins traditionnelle.

Cette étude s'appuie sur l'exploitation des enquêtes annuelles sur l'emploi de ces deux pays, disponibles et comparables pour les années 1992, 1997, 2002 et 2007. Seuls des indicateurs basiques d'activité et d'emploi pourront être fournis pour 2007 à partir des résultats d'exploitations publiés pour le Japon, les données de base n'étant pas encore accessibles à la communauté scientifique. Par ailleurs, sont exclus du champ d'analyse les individus encore en étude au moment de l'enquête et âgés de plus de 64 ans ou de moins de 15 ans.

Dans une première section, on abordera successivement les contextes démographique et culturel, la politique familiale et la réglementation du marché du travail. On terminera cette première section en dégagant un certain nombre d'hypothèses sur les dimensions qui pèsent sur l'activité et l'emploi des femmes en présentant les données exploitées. La deuxième section sera consacrée à l'examen des situations des hommes et des femmes à l'égard du marché du travail sur la période à partir de quelques indicateurs d'activité et d'emploi. On procédera à l'examen proprement dit, des déterminants de l'offre de travail des femmes dans une dernière section avant de conclure.

1. LES CONTEXTES INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES A L'INTERACTION DU TRAVAIL ET DE LA FAMILLE

On insistera ici sur les évolutions qu'a connu le Japon sur la période et beaucoup moins sur la situation française dont la politique familiale s'est étendue sur la période, avec notamment la réforme de l'allocation parentale d'éducation, mais dont les fondements instaurant une redistribution et une solidarité entre citoyens sont en place depuis 1948. Les prestations de la politique familiale se montent ainsi à environ 3,4 % du PIB en 2007, soit un des taux les plus élevés d'Europe.

1.1. Le contexte démographique et l'évolution culturelle

Au cours des années 90 au Japon, la deuxième vague des baby-boomers arrive sur le marché du travail, accroissant fortement l'offre de travail alors même que le Japon entrait dans une crise économique durable (« période glaciaire ») et voyait se renforcer une baisse tendancielle de la fécondité accélérant le vieillissement de la population. Cette tendance à la baisse de la fécondité s'explique par un tassement de la nuptialité avant 29 ans : en 1995, seulement 53 % des femmes japonaises de 25 à 29 ans étaient mariées alors que 70 % des françaises de la même tranche d'âge vivaient en couple (Bustreel et Nishimura, 2004). Le phénomène de l'élévation de l'âge au mariage, lequel est associé à la baisse corrélative de la fécondité, s'est particulièrement exprimé dans les années 90. En 2005, il était de 28,3 ans pour les femmes et de 30,1 ans pour les hommes. L'affaiblissement de la natalité résulte également d'une baisse de la fécondité des mariages (Kojima et Rallu, 1997).

Cette tendance à différer la vie en couple et la fondation d'une famille est à rapprocher des aspirations en termes d'autonomie financière et de carrière des femmes japonaises dans un contexte de ségrégation professionnelle et de répartition traditionnelle des rôles dans la sphère économique et familiale. Ces aspirations sont soutenues par l'essor de leur investissement scolaire. Le Japon a enregistré comme en France une hausse de la scolarisation des femmes dans les années 70 et 80 aboutissant à ce qu'elles dépassent les hommes dans l'accès à l'enseignement supérieur à partir de 1989.

La faiblesse des aides publiques notamment en faveur de la petite enfance jusqu'au début des années 90 a contraint ainsi l'essor de véritables carrières professionnelles pour les femmes.

La fameuse courbe en M d'activité avec un point bas pour les 25-34 ans, a certes tendance à s'aplanir par rapport aux générations antérieures mais surtout s'accompagne d'un déplacement du creux vers la droite dans les années 90, manifestation justement du décalage des âges de la fécondité de rang1 et de primo-nuptialité.

Sous le coup de la baisse continue des taux de natalité, les pouvoirs publics ont dû réagir en adoptant des mesures visant à concilier famille et travail.

1.2. La politique familiale

Contrairement à la France et jusque dans les années récentes, l'Etat japonais n'intervenait pas dans la sphère privée, en conservant le niveau de prestation familiale très bas (5 000 yens par enfant). La reproduction se limitait donc à la sphère privée. Ceci correspondait à la conception de la « société du bien-être à la japonaise » - faible contribution sociale et fiscale et faible redistribution-, dont la division de l'activité au sein du ménage est une composante essentielle (Araï, Lechevallier, 2004a). Par contre, comme des pays anglo-saxons (USA, UK), le Japon privilégie le dégrèvement fiscal en faveur des conjoints et/ou enfants en tant que « charge » familiale, mais avec un faible impact sur la fécondité.

Jusque dans les années 90, l'entreprise intégrait la famille dans sa stratégie de management (Imamura, 2004), la sécurité des revenus tout au long de la vie *via* la position professionnelle du chef de ménage était la contrepartie du « renoncement à la diversité des choix » (Imamura, p.115).

La loi du congé parental (*Ikujiikyugyo hou*) a été débattue tout au long des années 1980 dans le cadre de l'égalité des chances entre hommes et femmes. La nécessité de son institution a été très tôt reconnue, mais sa mise en place retardée jusqu'en avril 1992 à cause en partie de la résistance du patronat qui craignait l'élévation induite du coût du travail. Avant les années 1990, une minorité des grandes entreprises (20-25% des grandes entreprises de plus de 1000 personnes) reconnaissaient le droit au congé parental via la convention collective conclue au niveau de chaque entreprise.

Une telle résistance du patronat a été néanmoins balayée par la crise de dénatalité au début des années 1990 où le taux de natalité est descendu pour la première fois sous le seuil de 1.50 enfants par femme. Le congé parental, discuté jusque là dans le cadre de l'égalité des chances homme/femme, est alors traité sous l'angle de la préoccupation politique de la conciliation travail-famille. L'impératif est de faire remonter le taux de nuptialité et le taux de natalité face à la société vieillissante. Après avoir renforcé la durée du congé maternité et créé l'indemnisation de grossesse en 1991, les pouvoirs publics ont finalement promulgué en 1992 la loi sur le congé parental, qui imposait aux entreprises l'obligation d'accorder aux femmes un congé parental d'au moins un an, si elles avaient un enfant de moins d'un an, en garantissant leur retour au poste occupé antérieurement³. Sa mise en place s'est accompagnée du plan famille, appelé « Angel plan » qui avait explicitement pour objectif d'enrayer la baisse de natalité, et comptait en particulier le programme de construction des crèches pour les enfants de moins de trois ans en 1994⁴. En parallèle à la mise en œuvre de l'assurance « dépendance », a été rajouté au système de congé parental le congé de « prise en charge des vieux parents », qui s'intègre au système de congé familial en 1995. Par la suite, les conditions de congé parental ont été enrichies : le salarié(e) prenant son congé parental est rémunéré(e) durant un an à hauteur de 20 % de son salaire en 1995, puis 40 % depuis 2001. Dans le même temps, les salariées se voient exonérées des cotisations sociales (l'assurance vieillesse et l'assurance santé) pendant la durée d'un an tandis que les entreprises sont exonérées des charges sociales (vieillesse et santé), concernant les salariés en congé parental. A partir de 2005, la loi du congé familial couvre les enfants d'au moins 1,5 ans et élargit la période du congé jusqu'à 1 an et demi.

Le rapport au travail des femmes s'inscrit donc au cœur de conventions touchant au travail, à la famille et à la politique sociale (Nohara, 1999 ; Ribault, 2009).

1.3. La réglementation du marché du travail

Dans les années 90, l'économie japonaise est marquée par une vague de dérèglementations sur le marché du travail. Cette dernière impacte en particulier le travail des femmes avec un double effet : elle met les femmes davantage à égalité avec les hommes mais de l'autre, ces dérèglementations ont permis aux entreprises d'allonger de trois ans les contrats précaires et de renforcer le recours à l'intérim au détriment des emplois « réguliers » (Araï et Lechevallier, 2004a). Il s'opère donc dans le même temps une fragilisation des positions professionnelles de la main d'œuvre féminine.

En matière d'emplois, on note l'existence d'une ségrégation professionnelle horizontale toutefois moins saillante que la ségrégation verticale, laquelle concentre une grande partie de la main d'œuvre féminine dans des emplois subordonnés (Hori, 2009). L'essor des services accroît notamment l'activité à temps partiel des femmes, et des statuts d'emplois irréguliers.

Ce système d'emplois segmenté a été favorisé par la place subalterne accordée à l'emploi féminin, notamment les fameuses « offices ladies » (Konno, 2005), dont les tâches accessoires et routinières n'étaient pas de nature à leur ouvrir des perspectives leur permettant de s'émanciper de leur implication dans la sphère domestique. La faiblesse des aides publiques notamment en faveur de la petite enfance

³ Les entreprises de moins de 30 salariés plus fragiles économiquement étaient néanmoins exclues du champ d'application.

⁴ Si le nombre de places en crèches s'est accru d'environ 270 000 entre 1995 et 2002, la situation de pénurie persiste dans les centres urbains. On estime le déficit à un chiffre de 20 000 à 30 000 places annuelles dans la région de Tokyo.

jusque dans les années 90 a contraint aussi l'essor de véritables carrières professionnelles pour les femmes.

Le positionnement de la participation de la femme japonaise au marché du travail, comme salaire d'appoint, est favorisé par l'exonération d'impôt des faibles revenus au sein des ménages, jusqu'à 1 100 000 Yens par an et la non-cotisation des différents éléments de la sécurité sociale (santé, vieillesse etc) jusque 1 300 000 yens par an. En outre, les hommes bénéficient de déductions fiscales quand leur épouse gagne moins que ce seuil de revenu.

Sur le plan institutionnel, la révision en 1997 de la loi sur l'égalité des chances entre hommes et femmes a produit des effets en matière d'extension de l'activité des femmes – lissage du creux de la courbe en M -, notamment au sein du salariat et amélioration des conditions leur permettant d'accroître leur horizon d'emploi : leur durée moyenne de service dans l'emploi salarié est passée de 6,3 ans en 1980 à près de 10 ans aujourd'hui et les anciennetés moyennes des hommes et des femmes dans l'emploi se sont rapprochées même si un différentiel d'environ 4,5 ans subsistait encore en 2007. Le taux de rotation du personnel féminin est intrinsèquement plus élevé que celui des hommes dans un contexte institutionnel et social où la femme doit gérer la quasi-totalité des charges familiales et où le modèle masculin du «Breadwinner» est largement prédominant (Thomann, 2005).

En outre, plus d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel au Japon contre 22 % en France (OCDE, 2010). De plus, l'OCDE (2003) souligne la dualité du marché du travail japonais où les salariés sont employés soit avec un contrat «régulier», soit avec un contrat «atypique». Cette dernière forme concerne majoritairement (à 70 %) des femmes (p. 21). Au total, l'emploi atypique recouvre 45 % de l'emploi féminin et 12,7 % de l'emploi masculin (p. 41).

Du point de vue des disparités salariales, l'écart demeure un des plus importants parmi les grands pays de l'OCDE, avec un salaire féminin en moyenne à un niveau inférieur à 70 % du salaire masculin (67 % en 2002). Si le différentiel de gains entre hommes et femmes est faible entre 20 et 29 ans, il amorce une hausse régulière à partir de 30 ans, le mariage et les premières naissances écartant plus ou moins durablement une partie des femmes de l'emploi ou les conduisant à reprendre une activité à temps partiel.

1.4. Hypothèses sur les déterminants de l'activité des femmes

De cet aperçu des tensions entre le rôle social et privé de la femme japonaise et son rôle dans la sphère productive, il ressort que la position des femmes sur le marché du travail ne peut s'analyser indépendamment de leur situation matrimoniale et domestique. En matière d'activité, la continuité de leur durée en emploi en fonction de ces dimensions et de leur âge s'avère importante à prendre en compte.

En effet, une longue tradition d'études académiques sur l'offre du travail au Japon, de longue date mettait l'accent sur la notion d'interaction entre membres du ménage. Ainsi, Tsujumura, Sasaki, Nakamura (1959) ont formalisé les lois dites 'Douglas-Arisawa', en constatant que : 1) Il y a une distinction entre 'core-worker' et travailleurs périphériques au sein du ménage ; 2) Le niveau de revenu du 'core-worker' est négativement corrélé avec le nombre de membres en activité appartenant à ce ménage ; 3) Parmi les ménages ayant le même niveau de revenu au regard des 'core-workers', l'activité des autres membres du ménage est corrélée négativement au salaire de réserve; 4) Le taux d'activité du 'core-worker' reste insensible à la conjoncture économique.

Ces lois 'Douglas-Arisawa' ont été mobilisées pour soutenir l'argument que l'activité des femmes mariées dépend de leur environnement familial et/ou leur cycle de vie, en particulier du niveau du revenu de leurs époux. De nombreuses études économétriques (Higuchi 1991, Osawa 1993, Higuchi 2001, Matsuura et Shiranami 2002) ont mis en évidence à travers des analyses en coupe, que les choix d'emploi des femmes mariées sont effectivement significativement corrélés au niveau de revenu de leurs maris. Quelques analyses plus récentes fondées sur données de panel (Takeuchi 2004, Ohtake 2005) laissent entendre cependant que cette corrélation tendrait à s'estomper ou à disparaître.

On peut ainsi avancer à titre d'hypothèse que la décision individuelle d'activité et de temps de travail des femmes au Japon interagit davantage qu'en France, d'une part avec le calendrier matrimonial et familial (mariage, naissance d'enfant, 'care' familial etc.) et d'autre part avec l'activité, le revenu et le niveau de

responsabilité de la profession occupée par le conjoint. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'une plus grande part de la production domestique est potentiellement accessible via la politique familiale ou le marché en France à l'exemple des temps et des moyens de la prise en charge des enfants en bas âge, plus importants qu'au Japon,

Dans ce dernier, la prise en charge s'exerce encore largement dans la sphère privée. L'existence de foyers comportant trois générations permet potentiellement de dégager du temps pour les femmes qui peut être réinvesti dans la sphère du travail professionnel. Dès lors, on suppose une interdépendance plus grande entre les membres du ménage au Japon qu'en France au regard des décisions de participation des femmes au marché du travail.

La possibilité de disposer sur une période de dix ans qui s'étend de 1992 à 2002 de trois points de comparaison permettra d'évaluer si cette hypothèse est validée pour l'ensemble de la période ou si des forces poussent sinon à sa remise en cause du moins à un desserrement des contraintes domestiques, familiales et professionnelles du conjoint sur les décisions des femmes vis-à-vis de l'activité professionnelle.

Les données exploitées sont issues des enquêtes annuelles sur l'emploi en France et de l'enquête « Survey on employment status » qui, avec ses trois éditions actuellement disponibles de 1992, 1997 et 2002 permettent de travailler sur une même période. La structure des enquêtes dans chaque pays offre la possibilité de construire des indicateurs et d'explorer des dimensions explicatives assez comparables en dépit de niveaux de précision des variables qui peuvent différer entre les deux enquêtes⁵.

La comparaison de cette décennie est néanmoins rendue délicate par l'évolution contrastée de la conjoncture économique dans ces deux pays. En France, l'année 1992 précède la récession de 1993 qui va maintenir l'économie française à un faible taux de croissance jusqu'en 1997 avant la reprise économique l'année suivante, laquelle connaît un fléchissement à partir du second semestre 2001. En 2002, on reste néanmoins dans une meilleure conjoncture globale qu'aux deux dates précédentes. Pour le Japon, 1992 signe le début de la crise japonaise qui atteint son paroxysme au début des années 2000, d'où une situation en 2002 qui marque le point bas (comparativement aux deux points d'observation antérieurs) de l'économie nipponne: à une situation de rareté relative de main d'œuvre a succédé une situation de sureffectif et de crise. L'année 2007 représente l'année la plus favorable pour les deux économies.

⁵ Le niveau d'éducation se scinde en quatre postes au Japon, alors que l'on en obtient six au niveau le plus agrégé en France. Les niveaux de salaire sont donnés en tranche au Japon alors qu'ils sont pour la grande majorité déclarés en valeur nominale dans les enquêtes françaises. Un travail préalable a aussi consisté à harmoniser les informations disponibles dans les trois enquêtes japonaises compte tenu d'une évolution des nomenclatures et niveaux de détail des modalités pour une partie des variables.

2. ACTIVITÉ ET EMPLOI DES FEMMES EN FRANCE ET AU JAPON

Il s'agit ici de comparer la situation des femmes en matière d'activité, d'emploi et d'horaires de travail dans les deux pays et d'explorer si les différences se sont atténuées ou accentuées sur la période de quinze ans étudiée.

2.1. Activité, emploi et chômage

Le taux d'activité des femmes a légèrement progressé sur la période en France (+ 6 pts) alors qu'il est resté quasiment à l'échelle au Japon (Table 1). Les taux d'activité pour le Japon calculés dans le tableau 2 sont basés sur la situation « usuelle » de la personne au moment de l'interrogation mais sans préciser la période de référence. Pour la France, on utilise la variable « FI » (dans les enquêtes emploi annuelles, soit jusqu'en 2002) liée à la déclaration des enquêtés sur leur situation au mois de mars de chaque année. Par ailleurs, la définition du chômage japonais se base sur les informations suivantes : vouloir travailler et rechercher effectivement un emploi ; en revanche n'est pas retenue la condition : « être disponible tout de suite » ce qui réduirait encore l'ampleur des taux de chômage présentés ci-dessous. Pour la France, on ne tient pas compte du chômage au sens de la déclaration dans FI, mais on englobe tous ceux qui ne sont pas en emploi et recherchent effectivement un emploi.

Les taux d'emploi reflètent les tendances relatives à l'activité dans les deux pays : progression de près de neuf points de pourcentage en France et léger repli au Japon. En 2007, le taux d'emploi des femmes en France est ainsi de 6 points supérieur à ce qu'il est au Japon (Table 1).

Le taux de chômage des femmes est toujours supérieur en France qu'au Japon, même si les tendances sur la période sont inverses entre les deux économies : baisse sur les quinze ans observés en France, il se dégrade au Japon jusqu'en 2002 concernant près de 11% de la population active féminine avant de se replier dans les cinq années suivantes – 9,1 % en 2007. Cependant, la notion de chômage apparaît plus fragile au Japon à cause du fait que les travailleuses non-rémunérées (indépendants/travail à domicile/aide familiaux) sont plus nombreuses qu'en France. En effet, la notion de chômage apparaît historiquement avec l'affirmation du salariat, or il ne représente qu'une partie de la participation des femmes à une activité professionnelle.

Le taux d'activité apparaît dans les deux pays sensible au statut matrimonial. Toutefois, si on compare femmes célibataires et femmes mariées, l'écart est constamment de plus forte ampleur au Japon et qui plus est reste constant entre 1992 et 2007 avec des écarts d'environ 23 points de % contre 10 points de % en 2007 en France. Remarquons que les femmes mariées en France ont toujours des taux d'activité de quelques points inférieurs à ceux des femmes en couple. La proportion de femmes mariées parmi les femmes en couple change aussi significativement sur la période avec 86 % en 1992 contre moins de 75 % en 2007.

Ces écarts dans les taux d'activité entre femmes en couple et femmes mariées sont liés à la présence d'enfants, puisque les femmes mariées ont en moyenne un peu plus d'enfants et que le nombre d'enfants pèse sur l'activité.

Tableau 1

La position des femmes à l'égard de l'activité dans chaque pays

%	France				Japon			
	1992	1997	2002	2007	1992	1997	2002	2007
Taux...								
d'activité (a)	68,6	71,4	72,9	74,6	70,1	71,3	70,8	69,7
d'emploi (b)	58,9	60,3	64,6	67,6	64,3	64,1	63,2	61,7
de chômage (c)	14	16	12,5	9,4	8,3	10,1	10,8	9,1

Taux calculés en données pondérées.

(a) : selon la définition japonaise : individus en emploi ou dans une autre situation mais en recherche effective d'emploi.

(b) : Nombre d'individus en emploi sur population totale en âge de travailler.

(c) : Nombres d'individus au chômage sur nombre d'actives.

Tableau 1bis

Taux d'activité en fonction du statut matrimonial

Tx d'activité %	France				Japon			
	1992	1997	2002	2007	1992	1997	2002	2007
Célibataire	78,3	80,1	79	79	86,4	87,9	87,2	88,0
En couple	65,7	68,5	70,8	73				
Mariée	62,8	65,2	67,3	69,2	63,9	64,6	63,6	64,1

Tableau 2

Taux d'activité en fonction de l'âge et du nombre d'enfants

Taux d'activité % Nombre et âge des enfants	France				Japon			
	1992	1997	2002	2007	1992	1997	2002	2007
Aucun de moins de 18 ans	64,9	68,1	69,9	70,6	73,3	74,7	73,9	73,5
un de 6 à 17 ans	79,7	82,8	83,9	85,7	71,5	73,7	73,5	73,9
un de 3 à 5 ans	85,4	86,8	87,3	87,1	46,5	51,9	56,2	52,3
un de moins de 3 ans	78,2	82,2	81,8	82,4	35	36,4	37,7	38,4
deux (p.j. de 3 à 5 ans) (a)	76,8	76,7	78,8	84,1	54,9	56,2	55,8	56,1
deux (p.j. de moins de 3ans)	68,3	56,7	55,4	61,6	37,1	36,8	38,8	38,7
trois (p.j. de 3 à 5 ans)	51,4	54,4	56,8	64,3	62	63,3	64,9	63,0
trois (p.j. < 3 ans)	30,1	35,3	34,2	40,5	43	44,8	46,4	47,1

(a) : p.j.= le plus jeune.

La sensibilité du taux d'activité au nombre et à l'âge des enfants diffère entre les deux pays (Tableau 2).

Le taux d'activité des françaises varie davantage avec le nombre d'enfants qu'avec leur âge, alors que c'est l'inverse au Japon. L'activité des premières est maximale lorsqu'elles ont un enfant de 3 à 5 ans alors qu'au Japon, c'est pour celles sans enfant de moins de 18 ans. On sait qu'en France et dans de nombreux pays européens, les dispositifs publics de prise en charge des enfants en bas âge favorisent l'accès à l'emploi des femmes (Erhel, Guergoat-Larivière, 2012).

Chez les femmes françaises, le taux d'activité baisse d'environ 9 points pour les femmes de deux enfants dont le plus jeune a entre 3 et 5 ans (par rapport à celles avec un seul enfant de cet âge) et c'est vrai en 1992 comme en 2002. Cela dit, à partir de 2007, les situations d'activité sont nettement plus homogènes entre ces deux situations.

Les modifications d'application de l'APE⁶ font ressentir leurs effets en 1997 et 2002 pour les femmes ayant deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans : leur taux d'activité est, en 1997, plus faible de 11,5 points de % par rapport à 1992, et descend à 55 % en 2002. Il remonte néanmoins à près de 62 % en 2007. Mais à âge du dernier enfant équivalent, les femmes de trois enfants accusent des taux d'activité encore plus faibles : un peu plus d'un tiers seulement sont actives lorsque leur troisième a moins de trois ans, bien que là encore, ce taux remonte significativement sur la période avec plus de 40 % de femmes actives en 2007.

Ce paysage contraste fortement avec celui rythmant l'activité des femmes japonaises marqué par l'âge du plus jeune enfant : c'est pour les mères d'un enfant unique de moins de trois ans que l'on relève les taux d'activité les plus faibles : de 35 à près de 38 % selon l'année. Celles dans la même situation avec un aîné plus âgé (et seulement deux enfants) présentent un taux d'activité sensiblement équivalent quelle que soit l'année alors qu'il se redresse aux alentours de 45 % pour les mères de trois enfants.

On peut présumer que la raison principale de cette contraction des taux d'activité en présence d'un enfant en bas âge au Japon tient dans l'absence ou la rareté des structures de garde pour les enfants en bas âge avant qu'ils ne puissent être scolarisés – moins de 20% des enfants japonais étaient pris en charge par de telles structures. Avec l'accroissement de la taille de la famille et les aînés qui grandissent, il semble qu'une partie des mères dont le dernier enfant a moins de trois ans parviennent à reprendre leur activité, même si cela peut être à temps partiel ou dans un emploi irrégulier. L'évolution la plus flagrante sur la période pour le Japon est celle qui concerne les mères d'un enfant de 3 à 5 ans, dont le taux d'activité s'élevait à 46.5 % en 1992 et qui est passé à plus de 56 % dix ans plus tard mais retombe à 52 % en 2007. Les contraintes domestiques qu'implique un enfant en bas âge (de moins de 3 ans) et la limitation subséquente de l'activité se sont donc assez peu relâchées sur la période pour les mères d'un ou deux enfants.

2.2. Les horaires de travail

Au-delà de taux d'activité en pourcentages assez proches si l'on fait abstraction des situations familiales entre les femmes japonaises et les femmes françaises, se cachent des différences d'offre de travail, notamment en ce qui concerne les horaires de travail et l'ancienneté dans l'emploi.

Un élément notable au Japon est l'importance de la proportion de femmes qui travaillent à temps partiel ou sont à leur compte - artisanat, commerce...- (Tableau 3). En dix ans, on constate que ces parts ont évolué en sens contraires. Alors que près d'un quart des femmes actives en 1992 étaient concernées par un statut d'indépendant, elles sont moins de 12 % en 2007. A l'inverse, la part des femmes à temps partiel s'est accrue pour atteindre plus de 36 % en 2002, alors que la part de celles travaillant à temps plein s'est légèrement tassée en quinze ans. Plus des trois-quarts des femmes entrées dans le salariat depuis 1986 sont des travailleuses à temps partiel.

Conformément à ces évolutions, le nombre de femmes travaillant plus de 42 heures par semaine a considérablement diminué passant de 52 % en 1992 à 32 % en 2007.

Cette moindre intensité de travail des femmes au Japon est elle en conformité avec leurs aspirations ? Quelques éléments figurant dans le tableau 5 permettent d'en douter. Si une plus grande partie des femmes sont satisfaites de leur horaire de travail en 2007 qu'en 1992, la part de celles qui souhaitent faire plus d'heures de travail a plus que doublé sur la période comparativement à celles qui souhaitent réduire leur participation, en repli sur la période : de 24 % en 1992 à 14 % en 2002.

⁶ Allocation Personnalisée d'Education créée en 1985 pour les familles de trois enfants au moins, le dernier ayant moins de trois ans, et étendue aux familles de deux enfants ou plus en 1994 : La condition actuelle pour avoir le droit de la percevoir est d'avoir travaillé au moins deux ans dans les cinq années précédant la demande (voir Marc, 2004).

Tableau 3

Horaires hebdomadaires de travail des femmes (Japon)

Horaire hebdomadaire	1992	1997	Horaire hebdomadaire	2002	2007
Moins de 15 h	3,7	4,1	Moins de 15 h	5	5,9
15 à 21	5,7	7,3	15 à 19	4,8	5,8
22 à 34	14,7	16,1	20 à 21	4,9	5,5
			22 à 29	10,3 → 23,4	11,0
			30 à 34	8,2	7,7
35 à 42	27,7	35,9	35 à 42	31,6	31,6
43 à 45	14,6	12,9	43 à 45	10,6	10,0
46 à 48	16,2	10,8	46 à 48	9,7	8,1
49 à 59	11,4	8,4	49 à 59	10	9,2
60 heures et +	10	4,5	60 heures et +	5,1	4,8
A temps plein	48,9	48,3		47,7	45,4
A temps partiel	26,8	31,5		36,2	30,3
Indépendant	24,3	20,2		16,1	18,2

Tableau 4

Souhaits des femmes par rapport au travail et au temps de travail (Japon)

Souhait par rapport au travail	1992	1997	2002	2007	Souhait par rapport au temps de travail	1992	1997	2002	2007
Continuer dans son emploi actuel	80,1	78,5	78,9	76,3	Rester à l'identique	72,9	76,3	76,9	78,5
Avoir un second emploi	4,2	5	5,3	5,9	Augmenter ses heures	3,2	4,6	8,5	7,5
Changer d'emploi	11,2	12,3	12,2	13,5	Diminuer ses heures	23,9	19,1	14,6	14,0
Arrêter de travailler	4,4	4,2	3,6	3,4		100	100	100	100

En parallèle, près de 20 % des femmes japonaises expriment l'envie d'avoir un second emploi ou de changer d'emploi en 2007 soit davantage que quinze ans auparavant, ce qui suggérerait une plus grande insatisfaction de leur situation professionnelle qu'auparavant.

En dépit de la diminution du temps hebdomadaire de travail (tableau 3), le Japon reste un pays où les durées hebdomadaires de travail, que cela soit pour les hommes ou pour les femmes, demeurent plus élevées qu'en France (Ribault, 2009).

Tableau 5

Horaires de travail des femmes françaises.

Horaire hebdomadaire habituel %	1992	1997	2002	Nombre moyen d'heures / semaine (a)	2007
Pas d'horaire habituel	7,6	8,6	8,4		
< 15 heures	3,4	3,8	3,6		
15 à 29 heures	16,5	18,6	17,4		
30 à 34 heures	6,3	9	8,9		
35 à 39	47,7	44,5	47,7		
40 heures et +	18,5	15,5	14		
<i>Et parmi celles qui ont un horaire habituel :</i>					
Moins de 15	3,4	3,8	3,6	<i>Moins de 15</i>	3,8
15 à 21	10,4	11,5	9,3	<i>15 à 21</i>	8,8
22 à 34	12,4	16,1	17,1	<i>22 à 34</i>	19,4
35 à 42	57,1	51,6	54,3	<i>35 à 42</i>	55,8
43 à 45	2,9	2,9	2,6	<i>43 à 45</i>	4,5
46 à 48	0,7	0,4	0,4	<i>46 à 48</i>	0,6
49 à 59	3,1	3,2	2,9	<i>49 à 59</i>	4
60 heures et +	2,4	1,8	1,8	<i>60 h. et +</i>	3,2
Travaille à tps partiel	23,8	29,6	28,6		28,8
<i>Dont souhaite :</i>					
Travailler à tps plein	25	29,6	24,1		19,4 (b)
+ mais pas à tps plein	9,9	10,2	8,4		

Champ : femmes actives occupées à chaque enquête.

(a): emploi principal et régulier.

(b) souhaitent travailler plus.

Le tableau 5 relatif aux horaires de travail des femmes actives en France l'illustre clairement. Parmi celles qui ont un horaire hebdomadaire habituel, seules 8 % des femmes travaillaient plus de 42 heures en France en 2002, toutefois cette proportion passe à plus de 12 % en 2007. Le travail à temps partiel a augmenté sur la période, notamment entre 1992 et 1997. La part des femmes travaillant à temps partiel est restée ensuite à peu près égale. Parmi elles, le pourcentage de celles qui souhaiteraient travailler davantage a été divisé par deux en dix ans : près de 40 % en 1997 et moins de 20 % en 2007. Que cette expression manifeste une véritable préférence ou une adaptation aux contraintes du marché, à la dégradation des conditions de travail ou à des contraintes familiales, elle semble indiquer un cloisonnement croissant entre statuts d'emploi à temps partiel et segment des emplois à temps plein.

L'ancienneté moyenne des femmes actives occupées est en moyenne de 10,7 ans en France en 2002 contre un peu plus de 9 ans au Japon. La moitié des femmes actives ont ainsi au moins sept ans d'ancienneté contre seulement cinq ans au Japon, validant l'idée que les expériences professionnelles des femmes japonaises demeuraient un peu plus discontinues que celles de leurs homologues françaises au seuil des années 2000.

3. L'OFFRE DE TRAVAIL DES FEMMES

Les résultats obtenus ici sont issus d'estimations de régressions logistiques sur la participation à l'activité. Les premiers éléments de résultat porteront sur l'ensemble des femmes donc en ne retenant en explicatives que leurs caractéristiques propres et de situation familiale. Dans un second temps, les caractéristiques du conjoint seront introduites pour examiner si et comment elles influencent le rapport à l'activité de leur compagne. Enfin, on illustrera dans un dernier point comment varie à la marge intensive le travail des femmes (pour celles qui sont effectivement actives occupées) en fonction du revenu du conjoint, en contrastant la situation observée en 2002 par rapport à celle de 1992.

Tableau 6

Equations d'activité des femmes en France – ensemble des femmes

Paramètres	Valeur	Ecart	Valeur	Ecart	Valeur	Ecart
	estimée	type	estimée	type	estimée	type
	1992		1997		2002	
constante	2.776 ***	0.0584	2.806 ***	0.0594	2.332 ***	0.0607
En cohabitation	-0.545***	0.0321	-0.448 ***	0.0329	-0.194***	0.0325
Age :15-24 ans	-0.139**	0.0611	-0.578 ***	0.0642	-0.319***	0.0670
25 à 29 ans	0.0227 ns	0.0515	-0.141 ***	0.0535	-0.048 ns	0.0577
30 à 34 ans	Réf.		Réf		Réf.	
35 à 39 ans	-0.0629 ns	0.0478	-0.071 ns	0.0482	0.106 **	0.0510
40 à 44 ans	-0.365***	0.0495	-0.202 ***	0.0519	-0.005 ns	0.0546
45 à 49 ans	-0.794***	0.0532	-0.676 ***	0.0534	-0.359 ***	0.0569
50 à 54 ans	-1.343***	0.0555	-1.168 ***	0.0559	-0.92 ***	0.0567
55 à 59 ans	-2.218***	0.0548	-2.225 ***	0.0569	-1.978 ***	0.0571
60 à 64 ans	-3.894***	0.0612	-4.139 ***	0.0639	-3.981***	0.0667
<i>Diplôme le plus élevé :</i>						
Sans diplôme ou BEPC seul	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Cap, Bep...	0.542 ***	0.0294	0.558 ***	0.0292	0.599 ***	0.0302
Bac ou BP	0.635***	0.0408	0.727 ***	0.0399	0.792***	0.0388
Bac + 2ans	1.056***	0.0509	1.083 ***	0.0453	1.227***	0.0442
Diplôme du supérieur	1.186***	0.0640	1.291 ***	0.0578	1.446***	0.0530
<i>Nombre et âge des enfants</i>						
Aucun < 18 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Un de 6 à 17 a.	0.0197 ns	0.0424	0.054 ns	0.0431	0.032 ns	0.0454
Un de 3 à 5 a.	-0.251***	0.0796	-0.214 ***	0.0829	-0.188 **	0.0861
Un < 3 ans	-0.777 ***	0.0663	-0.618 ***	0.0725	-0.68 ***	0.0720
Deux dont le plus jeune a de 6 à 17 ans	-0.206***	0.0516	-0.134 **	0.0537	-0.045 ns	0.0578
Deux dont le plus jeune a de 3 à 5 ans	-0.593***	0.0678	-0.704 ***	0.0697	-0.631 ***	0.0732
Deux dont le plus jeune a < 3 ans	-1.095***	0.0681	-1.709 ***	0.0649	-1.859***	0.0666
Trois dont le plus jeune a de 6 à 17 ans	-0.897***	0.0700	-0.815 ***	0.0712	-0.75 ***	0.0779
Trois dont le plus jeune a de 3 à 5 ans	-1.293***	0.0754	-1.276 ***	0.0806	-1.332 ***	0.0850
Trois dont le plus jeune a < 3 ans	-2.243***	0.0842	-2.179 ***	0.0840	-2.34 ***	0.0875
Taille du ménage	-0.214***	0.0122	-0.226 ***	0.0130	-0.205 ***	0.0141
Réside en Ile de France	0.206***	0.0310	0.169 **	0.0332	0.19 ***	0.0347
Effectif	49 413		50 912		48 838	
-2 *Log-vraisemblance	47198.8		46261.3		43579.7	

*** : significatif au seuil de 1 %, d'erreur ** : significatif au seuil de 5 % ; * : à 10 %.

3.1. L'offre de travail des femmes indépendamment de l'existence et de la situation d'un conjoint

La manière la plus simple d'envisager l'offre de travail des femmes est d'examiner leur probabilité de devenir active, c'est-à-dire de se porter sur le marché du travail, soit à la marge extensive. Pour simplifier, considérons d'abord l'ensemble des femmes pour rester dans un raisonnement individualiste. On modélise alors cette probabilité en fonction de leur âge, de leur situation matrimoniale, de l'âge et du nombre d'enfants, du nombre de personnes du ménage mais aussi de leur lieu de résidence (Tableaux 6 et 7).

Pour la France et en évolution, on note que vivre en couple est de moins en moins pénalisant pour l'activité des femmes, constat en cohérence avec le mouvement historique d'expansion de l'activité des femmes dans une période où le mariage, comme pierre angulaire de la fondation d'un ménage, perd du terrain (Daguet, 1996). En ce qui concerne la classe d'âges la plus favorable à l'activité, elle passe de 25-39 ans en 1992 à 30-39 ans en 1997 puis à 35-39 ans en 2002, signe à la fois de l'allongement des scolarités jusqu'en 1997 et de choix de plus en plus affirmés des femmes en faveur de la famille via une interruption d'activité facilitée par les prestations familiales.

L'âge des enfants surtout lorsque le dernier a moins de 3 ans, puis le nombre d'enfants, sont ainsi très défavorables à l'activité. Le passage de deux à trois enfants, notamment lorsque le dernier a entre 3 et 5 ans s'avère de plus en plus défavorable. Cet effet néfaste s'accorde avec la mesure de l'effet causal du passage de deux à trois enfants, pour lequel Moschion (2009) met en évidence une baisse de 20 points du taux d'activité. D'autre part, on peut remarquer que l'extension en 1994 du bénéfice de l'allocation parentale d'éducation (APE) à partir du deuxième enfant a sans doute produit un effet. La probabilité d'activité des mères de deux enfants dont le plus jeune a moins de trois ans s'est considérablement dégradée sur la période : leur chance d'être active est passée ainsi de 84 à 62% en dix ans. Ce résultat concorde avec l'observation des taux d'activité de cette catégorie de femmes après l'extension de la réforme en 1994 (Afsa, 1998).

Par ailleurs, la probabilité d'être active diminue avec le nombre de personnes dans le ménage, effet resté à peu près constant de 1992 à 2002. Enfin devenir active est plus facile en Ile de France qu'en province du fait que cette région concentre nombre d'emplois notamment dans les services et l'administration du fait de la présence massive de sièges de grandes entreprises dans et autour de la capitale.

Enfin, soulignons que l'activité des femmes est de plus en plus sensible au niveau d'études. Ainsi la chance relative de se porter sur le marché du travail lorsque l'on est une femme diplômée du supérieur par rapport à une situation sans diplôme ou avec le seul BEPC a augmenté entre 1992 et 2002.

Au Japon, l'activité en fonction de l'âge intervient de manière opposée à la France : hormis les 55 ans et plus, c'est ainsi entre 30 et 34 ans que les femmes japonaises sont le moins actives à égalité avec les 50-54 ans en 1992 et 1997 mais en faisant un peu mieux que leurs aînées en 2002. Les plus jeunes (moins de 25 ans) sont les plus actives en 1992 et 1997 et les 25-29 ans en 2002. Cette évolution illustre probablement la tendance au report de l'âge de primo-nuptialité et de naissance du premier enfant compte tenu à la fois de la crise économique et de l'expression de nouvelles aspirations à l'autonomie. Etre mariée ou en couple demeure d'ailleurs préjudiciable à l'exercice d'une activité professionnelle, même si on note un léger tassement de cet effet sur la période. En 1998, les femmes mariées représentent toutefois près de 57 % des femmes salariées.

Confirmant les statistiques descriptives, c'est l'âge des enfants plus que leur nombre qui constitue le frein principal à l'activité : les mères d'un enfant unique de moins de trois ans ou avec deux enfants dont le dernier a moins de trois ans montrent la plus faible propension à l'activité : 48 % en 2002 par rapport à 82 % pour les femmes qui n'ont aucun enfant de moins de 18 ans. La contrainte semble s'atténuer à partir du troisième enfant et avec l'âge des enfants puisque les mères de trois enfants dont le plus jeune a entre 6 et 17 ans sont en 2002 tout aussi actives que les femmes sans enfant ou les mères d'enfants adultes.

Vivre en couple dessert de manière plus prononcée qu'en France l'activité des femmes – on note toutefois un léger infléchissement de cet effet après 1997.

Tableau 7

Equations d'activité des femmes au Japon – ensemble des femmes

Paramètres	1992		1997		2002	
	Valeur estimée	Erreur type	Valeur estimée	Erreur type	Valeur estimée	Erreur type
Constante	1.503***	0.0227	1.612 ***	0.0236	1.485 ***	0.0242
en couple	-0.953***	0.0131	-1.061***	0.0136	-0.912 ***	0.0138
Age :15-24 ans	0.527 ***	0.0243	0.366***	0.0254	0.204 ***	0.0274
25 à 29 ans	0.088 ***	0.0197	0.077 ***	0.0201	0.256 ***	0.0218
30 à 34 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
35 à 39 ans	0.148 ***	0.0189	0.109***	0.0198	0.04 *	0.0206
40 à 44 ans	0.316 ***	0.0195	0.250 ***	0.0213	0.154 ***	0.0225
45 à 49 ans	0.287 ***	0.0202	0.289***	0.0203	0.187 ***	0.0222
50 à 54 ans	0.022 ns	0.0201	0.014 ns	0.0208	-0.056 ***	0.0207
55 à 59 ans	-0.504***	0.0195	-0.342***	0.0205	-0.425 ***	0.0211
60 à 64 ans	-1.28 ***	0.0193	-1.201***	0.0202	-1.268 ***	0.0209
Niveau de diplôme collège	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Lycée-Bac	-0.081***	0.0106	0.050 ***	0.0118	0.126 ***	0.0129
Bac + 2 ans	-0.129***	0.0153	0.004 ns	0.0156	0.157 ***	0.0160
Université	-0.058***	0.0213	0.07 ***	0.0208	0.181 ***	0.0207
Nombre et âge des enfants						
Aucun < 18 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Un de 6 à 17 a.	-0.103***	0.0218	-0.083***	0.0227	-0.049 **	0.0243
Un de 3 à 5 a.	-0.96 ***	0.0341	-0.877***	0.0332	-0.80 ***	0.0354
Un < 3 ans	-1.522***	0.0237	-1.552***	0.0241	-1.549 ***	0.0252
Deux dont le plus jeune a de 6 à 17 ans	-0.067***	0.0160	-0.081***	0.0177	-0.034 *	0.0193
Deux dont le plus jeune a de 3 à 5 ans	-0.773***	0.0238	-0.811***	0.0265	-0.785 ***	0.0282
Deux dont le plus jeune a < 3 ans	-1.519***	0.0233	-1.596***	0.0249	-1.558 ***	0.0260
Trois dont le plus jeune a de 6 à 17 ans	-0.143***	0.0238	-0.116***	0.0261	0.0085 ns	0.0277
Trois dont le plus jeune a de 3 à 5 ans	-0.712***	0.0321	-0.722***	0.0363	-0.638 ***	0.0403
Trois dont le plus jeune a < 3 ans	-1.44***	0.0314	-1.443***	0.0352	-1.379 ***	0.0383
Taille du ménage	0.156***	0.00352	0.142 ***	0.00384	0.129 ***	0.00399
Kantô – Région de Tokyo	-0.119***	0.00994	-0.107***	0.0104	-0.11 ***	0.0110
Effectif	315 505		293 102		264 337	
-2 *Log-vraisemblance	336186.3		305871.8		279916.7	

*** : significatif au seuil de 1 %, d'erreur ** : significatif au seuil de 5 % ; * : à 10 %.

Contrairement à la France, le nombre de personnes dans le ménage est plutôt un facteur propice à l'activité. On peut présumer que la coexistence de trois générations, qui concerne environ 15 % des ménages en 2002 – permet aux femmes de se délester d'une partie des tâches ménagères et familiales accroissant ainsi leur disponibilité pour travailler. Les femmes appartenant à de tels ménages ont également une plus grande facilité à s'inscrire dans un emploi à temps plein (Ogawa, Ermisch, 1996).

Résider dans la région la plus peuplée du Kantô, notamment Tokyo, constitue une entrave à l'activité des femmes par rapport au fait d'habiter dans une province moins peuplée – résultat qui s'écarte là encore des observations faites pour la France. Au regard des opportunités de trouver un emploi, le Kantô se révèle certes plus intéressant pour les femmes, d'autant qu'il abrite nombre d'entreprises tertiaires. Mais dans le même temps, trois éléments contrarient la participation des femmes au marché du travail: d'abord, les équipements publics de prise en charge des enfants en bas âge sont sous-développés relativement à la demande. Ainsi, le manque de places d'accueil de même que les prix pratiqués dans le secteur privé dissuadent les femmes de chercher un emploi ou reprendre leur activité ; ensuite, compte tenu des prix de l'immobilier à Tokyo, les jeunes ménages ont tendance à habiter de plus en plus loin du centre-ville ce qui accroît en moyenne les temps de transport quotidiens malgré la densité du réseau de transports collectifs et rend difficilement conciliable vie familiale et activité professionnelle. Enfin, la famille nucléaire n'offrant aucune possibilité de soutien de la part des ascendants (grands parents) est plus répandue dans la région de Tokyo qu'ailleurs.

Enfin, toujours en distinction marquée avec ce qui se passe en France, le niveau d'éducation s'avère un élément mineur de détermination de l'activité bien que son influence se renforce au fil du temps. Il apparaît même qu'en 1992, les femmes les plus actives étaient plutôt celles qui quittaient le système éducatif avant la fin des études secondaires qu'au-delà.

Ces observations concordent avec ce qu'on sait du comportement des femmes japonaises obtenant un diplôme d'enseignement supérieur qui avaient tendance à se retirer du marché du travail au moment de fonder une famille, contrairement à ce qui se passait dans la plupart des pays de l'OCDE. Ce phénomène a été expliqué, dans le cadre de la théorie du capital humain, par l'investissement intergénérationnel, c'est-à-dire que les mères bien éduquées transmettent leur capital aux enfants, au lieu de le valoriser directement sur le marché du travail (Brinton 1993).

Il s'agit maintenant de complexifier la décision de participation des femmes au marché du travail pour intégrer les caractéristiques professionnelles de leur conjoint dans l'hypothèse où sa situation professionnelle et salariale interfère avec leur propre motivation à trouver un emploi. On va ici d'emblée retenir les situations de couples dont le mari est actif occupé

3.2. Déterminants de l'activité des femmes en couple

A la spécification précédente, on ajoute les caractéristiques supplémentaires suivantes qui concernent la situation du mari : son niveau de diplôme, son âge, sa profession, la taille de l'unité qui l'emploie, sa durée hebdomadaire de travail, son secteur d'activité, le type de contrat de travail et la position hiérarchique de son salaire (Tableaux 8 et 9).

En France, l'âge du conjoint impacte négativement l'activité des femmes, mais de manière peu sensible : 10 ans de plus réduisent en moyenne de 1 point de pourcentage l'activité des femmes en 2002. Le niveau de diplôme du conjoint voit son effet contre-incitatif diminuer entre 1992 et 2002. A partir du niveau bac ou brevet professionnel, il jouait négativement sur l'activité de l'épouse compagne – et de plus en plus avec le niveau d'éducation - alors que cette influence fléchit et n'est significativement négative qu'à partir du niveau bac+2 ans en 2002. Sans doute peut-on interpréter ces résultats par le fait que les niveaux de diplôme modestes n'offrent plus en 2002 une protection suffisante contre les aléas de carrière, la crise économique du milieu des années 90 touchant même les cadres diplômés.

Les femmes d'éleveur ou d'agriculteur, patron pêcheur, continuent en 2002 comme en 1992 à être plus actives que les autres de même que les femmes de techniciens ou professions intermédiaires jusqu'en 1997. Les femmes d'ouvrier sont en revanche parmi les moins actives en 2002. Les femmes de salariés du public sont plus actives jusqu'en 1997 – effet non significatif en 2002.

Tableau 8

Activité des femmes en couple dont le mari est actif occupé - France

Paramètres	Valeur estimée	Ecart type	Valeur estimée	Ecart type	Valeur estimée	Ecart type
	1992		1997		2002	
Constante	4.033 ***	0.1646	3.915 ***	0.1682	3.803 ***	0.1795
<i>Situation du mari</i>						
<i>Diplôme le plus haut</i>						
Aucun	Réf.		Réf.		Réf.	
BEPC seul	0.022 ns	0.0667	0.213 ***	0.0692	0.149 **	0.0719
Cap, Bep	0.102 ***	0.0368	0.215 ***	0.0382	0.27 ***	0.0421
Bac ou BP	-0.122 **	0.0588	0.056 ns	0.0609	0.104 *	0.0627
Bac + 2ans	-0.156 **	0.0752	0.020 ns	0.0729	-0.125 *	0.0724
Diplôme du supérieur	-0.635 ***	0.0771	-0.359 ***	0.0781	-0.47 ***	0.0808
<i>Profession</i>						
Agric., Eleveur, Pêcheur	1.234 ***	0.1593	1.514 ***	0.1715	1.075 ***	0.1848
Artisan, commerçant	0.287 ***	0.0973	0.642 ***	0.1119	0.163 ns	0.1204
Cadre, Ingénieur	-0.067 ns	0.0788	0.0085 ns	0.0805	-0.132 ns	0.0829
Techniciens	0.152 ***	0.0623	0.227 ***	0.0634	0.052 ns	0.0674
Employés	Réf.		Réf.		Réf.	
Ouvriers	0.045 ns	0.0583	0.069 ns	0.0588	-0.186 ***	0.0625
Non précisé	0.299 *	0.1743	0.199 ns	0.2096	-0.366 **	0.1887
<i>Taille d'entreprise</i>						
Moins de 10	Réf.		Réf.		Réf.	
10 à 99	0.087 **	0.0425	0.069 ns	0.0439	-0.015 ns	0.0515
100 à 999	0.043 ns	0.0461	0.122 ***	0.0466	0.0122 ns	0.0547
1000 et +	-0.074 *	0.0450	0.009 ns	0.0462	-0.184 ***	0.0472
Salarié du privé	Réf.		Réf.		Réf.	
public	0.138 ***	0.0477	0.112 **	0.0477	0.04 ns	0.0504
A son compte	0.167 **	0.0840	-0.021 ns	0.1076	-0.059 ns	0.1176
Interim, CDD, contrat saisonnier	-0.09 ns	0.0887	-0.174**	0.0733	-0.085 ns	0.0769
âge	-0.031 ***	0.00352	-0.028 ***	0.00363	-0.031 ***	0.00378
<i>Quartile de salaire</i>						
W ≤ Q1	Réf.		Réf.		Réf.	
Q1 < W ≤ Me	0.012 ns	0.0474	-0.007 ns	0.0493	0.244 ***	0.0498
Me < W ≤ Q3	-0.051 ns	0.0521	-0.108 **	0.0549	0.131 **	0.0567
W > Q3	-0.349 ***	0.0628	-0.503 ***	0.0657	-0.125 *	0.0673
<i>Secteur d'activité</i>						
Services	Réf.		Réf.		Réf.	
Non renseigné	-0.03 ns	0.0905	-0.286 **	0.1259	0.152 ns	0.1360
Agriculture	-0.127 ns	0.1133	-0.359 ***	0.1083	-0.187 *	0.1091
Industrie	-0.127 ***	0.0386	-0.103 **	0.0401	-0.132 ***	0.0421
BTP	-0.285 ***	0.0479	-0.271 ***	0.0505	-0.264 ***	0.0539
<i>Horaire de Travail</i>						
Pas d'horaire habituel	-0.297 ***	0.0497	-0.229 ***	0.0490	-0.368 ***	0.0519
Moins de 35	-0.038 ns	0.0874	0.029 ns	0.0763	-0.0029 ns	0.0762
35 à 42	Réf.		Réf.		Réf.	
43 à 48	-0.185 ***	0.0627	-0.007 ns	0.0686	-0.147 *	0.0808
49 et +	-0.155 ***	0.0532	-0.123 **	0.0553	-0.214 ***	0.0613
Non renseigné	-0.403 ***	0.0797	-0.111 ns	0.1271	-0.479 ***	0.1372
Sample size	29 734		29 846		28 941	
-2*Log-vraisemblance	29386.81		27952.42		25306.38	

*** : significatif au seuil de 1 %, d'erreur ** : significatif au seuil de 5 % ; * : à 10 %. The specification includes all the women characteristics considered in table 6.

Par rapport au secteur des services, un conjoint qui travaille dans l'industrie ou le BTP est moins fréquemment en couple avec une femme active que lorsqu'il travaille dans les services, il en est de même en 2002 lorsqu'il exerce dans une grande entreprise. Une durée de travail importante ou le fait que le conjoint n'ait pas d'horaire habituel sont aussi des freins à l'activité des femmes, avec une sensibilité en croissance sur la période.

Enfin, on constate une évolution de la sensibilité de l'activité des femmes au niveau de salaire de leur compagnon : en 1992, seul le fait de toucher un salaire dans le plus haut quartile de la distribution désincitait la femme à travailler. Cet effet, après s'être amplifié entre 1992 et 1997, s'est considérablement atténué en 2002 et à l'inverse, on note qu'un revenu du conjoint situé dans le deuxième ou le troisième quartile impactent positivement l'activité des femmes - par rapport à celles dont le conjoint a un revenu appartenant au premier quartile. Seuls les chefs de ménage aux plus hauts revenus ont moins fréquemment que les autres une femme en activité toutefois de manière nettement moins sensible qu'en 1992 et 1997.

Tout se passe comme si on assistait à une mutualisation plus équilibrée des revenus au sein des ménages en 2002 qu'en 1992 avec un niveau de contribution des femmes qui viendrait le cas échéant compenser de manière nouvelle un risque de manque à gagner lié aux aléas professionnels du conjoint. L'expansion des situations de concubinage non formalisé accroît aussi le besoin d'autonomie financière des femmes et au développement de conduites autonomes qui échappent à la logique communautaire du ménage.

Au Japon (Tableau 9), l'impact de l'âge est non significatif ou très faible. Avoir un mari dans la fonction publique ou à son compte élève la probabilité d'activité des femmes.

Il faut préciser que la fonction Publique au Japon couvre une plus faible partie du salariat qu'en France - moins de 10 % - et que les femmes de fonctionnaires ont tendance aussi à occuper des postes dans la fonction publique, laquelle s'avère moins discriminante à l'égard de la main d'œuvre féminine que le secteur privé.

De manière surprenante, le niveau de diplôme de l'homme freine de manière conséquente la probabilité d'activité de son épouse, et ce, même au niveau secondaire de sortie. La formation des femmes a un rôle d'ampleur comparable et de sens contraire, ce qui tranche avec l'absence d'impact lorsque seules les caractéristiques des femmes étaient prises en compte. Cette différence de résultat peut être imputée au fait que l'effet de diplôme dans le premier modèle est susceptible d'englober également l'effet du diplôme du conjoint, compte tenu du degré d'homogamie dans la constitution des couples.

Les titulaires d'emploi irrégulier et occupant des niveaux modestes de qualification comme les ouvriers ou les employés de commerce sont proportionnellement davantage en couple avec des femmes en activité que les autres.

La taille de l'entreprise où travaille le conjoint pèse sur l'activité des femmes – avec une sensibilité plus forte qu'en France - signe d'une segmentation plus nette des conditions d'emploi selon la taille des entreprises au Japon qu'en France. Il en est de même pour le salaire du conjoint dont l'effet désincitatif se manifeste dans la moitié supérieure de la distribution.

Avoir un conjoint dans l'agriculture ou dans l'industrie (par rapport à un emploi dans les services) jouent en sens contraires, positivement pour l'agriculture et négativement pour l'industrie, en cohérence avec les observations faites sur la France.

Enfin, les horaires de travail de l'époux montrent un effet contre-intuitif par rapport à ce qu'on observe en France et l'hypothèse d'un partage compensatoire des temps professionnel et domestique entre les conjoints. Une hausse du temps de travail de l'époux devrait à cet égard réduire le temps de travail de sa compagne ou jouer en faveur de son retrait du marché du travail.

Tableau 9

Activité des femmes en couple dont le mari est actif occupé -Japon

Paramètre	Valeur estimée	Ecart type	Valeur estimée	Ecart type	Valeur estimée	Ecart type
		1992		1997		2002
Constante	0.863 ***	0.0702	1.167 ***	0.0700	1.359 ***	0.0735
<i>Situation du mari</i>						
<i>Education :collège</i>	Réf.		Réf.		Réf.	
Lycée-Bac	-0.068 ***	0.0163	-0.057 ***	0.0179	-0.040 **	0.0194
Bac + 2 ans	-0.234 ***	0.0291	-0.213 ***	0.0300	-0.130 ***	0.0306
Université	-0.489 ***	0.0222	-0.461 ***	0.0232	-0.427 ***	0.0244
<i>Profession</i>						
cadre	0.037 *	0.0192	0.059 ***	0.0199	0.020 ns	0.0191
Employé de bureau	Réf.		Réf.		Réf.	
Employé de commerce-services	0.077 ***	0.0195	0.075 ***	0.0200	0.071 ***	0.0185
Agriculteur-artisan	0.491 ***	0.0768	0.204 **	0.0879	0.083 ns	0.0854
ouvrier	0.082 ***	0.0191	0.034 *	0.0197	0.057 ***	0.0186
<i>Taille de l'entreprise</i>						
< 20	Réf.		Réf.		Réf.	
20 à 99	-0.279 ***	0.0179	-0.245 ***	0.0188	-0.280 ***	0.0203
100 à 999	-0.389 ***	0.0184	-0.361 ***	0.0191	-0.388 ***	0.0204
1000 et +	-0.589 ***	0.0195	-0.576 ***	0.0205	-0.611 ***	0.0222
Non déclaré	-0.269 *	0.1470	-0.379 ***	0.1219	-0.17 **	0.0869
<i>Emploi régulier du privé</i>						
public	0.188 ***	0.0207	0.244 ***	0.0223	0.254 ***	0.0237
précaire	0.028 ns	0.0307	-0.017 ns	0.0324	-0.022 ns	0.0312
A son compte	0.467 ***	0.0205	0.47 ***	0.0222	0.465 ***	0.0239
âge	-0.0011 ns	0.00149	-0.0091 ***	0.00152	-0.0097 ***	0.00161
<i>Quartile de salaire</i>						
W ≤ Q1	Réf.		Réf.		Réf.	
Q1 < W ≤ Me	0.021 ns	0.0223	0.004 ns	0.0219	-0.011 ns	0.0220
Me < W ≤ Q3	-0.178 ***	0.0235	-0.13 ***	0.0192	-0.163 ***	0.0202
W > Q3	-0.642 ***	0.0258	-0.611 ***	0.0219	-0.551 ***	0.0214
Non déclaré	-0.485 ***	0.1193	-0.184 **	0.0757	-0.361 ***	0.0736
<i>Secteur d'activité</i>						
Agriculture	0.115 ns	0.0750	0.322 ***	0.0875	0.348 ***	0.0862
Industrie	-0.203 ***	0.0185	-0.216 ***	0.0181	-0.149 ***	0.0201
BTP	0.032 ns	0.1310	0.062 ***	0.0154	0.042 **	0.0171
Services	Réf.		Réf.		Réf.	
Non renseigné	-0.303 ***	0.0786	-0.405 ***	0.0765	-0.039 ns	0.0686
<i>Durée de travail hebdomadaire</i>						
≤ 34	-0.377 ***	0.0309	-0.37 ***	0.0313	-0.344 ***	0.0308
35 à 42	Réf.		Réf.		Réf.	
43 à 48	0.105 ***	0.0149	0.049 ***	0.0147	0.03 *	0.0169
49 et +	0.187 ***	0.0156	0.122 ***	0.0153	0.069 ***	0.0162
Non renseigné	-0.498 ***	0.0289	-0.448 ***	0.0301	-0.477 ***	0.0308
Sample size	184 170		166 573		143 759	
-2*Log-vraisemblance	205720.2		186735.7		162503.7	

*** : significatif au seuil de 1 %, d'erreur ** : significatif au seuil de 5 % ; * : à 10 %. The specification includes all the women characteristics considered in table 6.

Or cette hypothèse est infirmée dans le cas du Japon lorsqu'ils travaillent plus de 42 heures et même plus de 48 heures, en induisant une hausse de la probabilité d'activité de leur épouse. Cette sorte de symétrie dans l'investissement professionnel des conjoints semble toutefois se tasser sur la période, puisque les coefficients tout en restant significatifs sont pratiquement divisés par trois en 10 ans. Cette symétrie – particulière au Japon- a été constatée par d'autres travaux (Ma 2006). Ma explique ce phénomène par une sorte de « matching des époux » - les femmes « hard workers » se marient avec les hommes « hard workers » et compte tenu de la limitation du temps disponible, rationalisent leur temps domestique en absence du mari pour consacrer davantage de temps à l'activité professionnelle.

Par ailleurs, il se peut que l'effet positif sur l'activité des femmes les oriente vers des emplois à temps partiel, activité professionnelle qui ne ferait que partiellement réduire leur disponibilité dans la sphère de la reproduction.

Des tests de vraisemblance menés entre les spécifications ne comportant que les caractéristiques individuelles et familiales des femmes et celles englobant l'ensemble des caractéristiques masculines, montrent que l'apport de ces dernières est très significatif dans les deux pays mais tend à diminuer, notamment au Japon, sur l'ensemble de la période (Tableau 10). En France, la baisse du pouvoir explicatif des variables affectant le conjoint est surtout sensible entre 1992 et 1997, et semble se stabiliser sur la deuxième sous-période⁷.

Tableau 10

Tests de rapport de vraisemblance (modèles emboîtés)

Lrtest (a)	1992	1997	2002
Japon	10 618.6 ***	8 207.5 ***	6 903.5
N	184 170	166 573	143 759
France	868.6 ***	640.6 ***	658.9 ***
N	29 734	29 846	28 941

*** : significatif au seuil de 1 %

(a) Log-vraisemblances résultant d'estimations sur les effectifs des femmes en couple.

3.3. Horaires de travail des femmes en fonction du revenu du conjoint

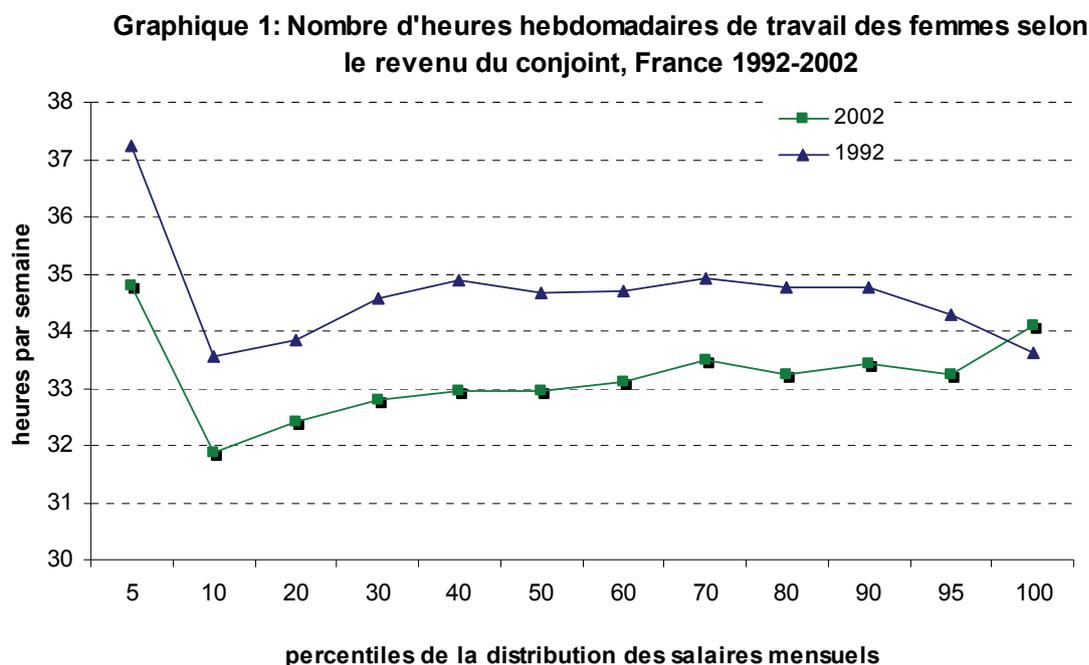
L'analyse se focalise ici sur les seules femmes actives occupées dont le conjoint travaille et perçoit un revenu. Il s'agit d'examiner à la fois la sensibilité des heures de travail au revenu du conjoint dans chacun des pays et d'interroger l'existence d'une éventuelle évolution de cette sensibilité en dix ans, soit entre 1992 et 2002.

Pour la France, il ressort du graphique 1 une faible élasticité du nombre d'heures de travail de l'épouse au revenu du conjoint. L'horaire hebdomadaire moyen de l'épouse est quasiment constant en 1992, que le revenu du conjoint appartienne au 3^{ème} ou au 9^{ème} décile de la distribution des salaires. En 2002, entre le 5^{ème} percentile et le 95^{ème}, l'horaire moyen des femmes actives augmente seulement d'un peu plus 1 heure.

L'écart en moyenne de deux heures entre les deux années s'explique par le passage de la loi sur les 35 heures appliquée à partir de l'année 2000. Cette réduction moyenne de deux heures est exactement conforme au résultat de l'évaluation réalisée par Goux, Maurin et Petrongolo (2011).

⁷ Les valeurs du Chi-2, sensibles à la taille de l'échantillon, ne sont en revanche pas comparables d'un pays à l'autre.

Le parallélisme des deux courbes met en évidence que la forte inélasticité de l'offre de travail des femmes françaises au revenu de leur conjoint demeure sur l'ensemble de la période.



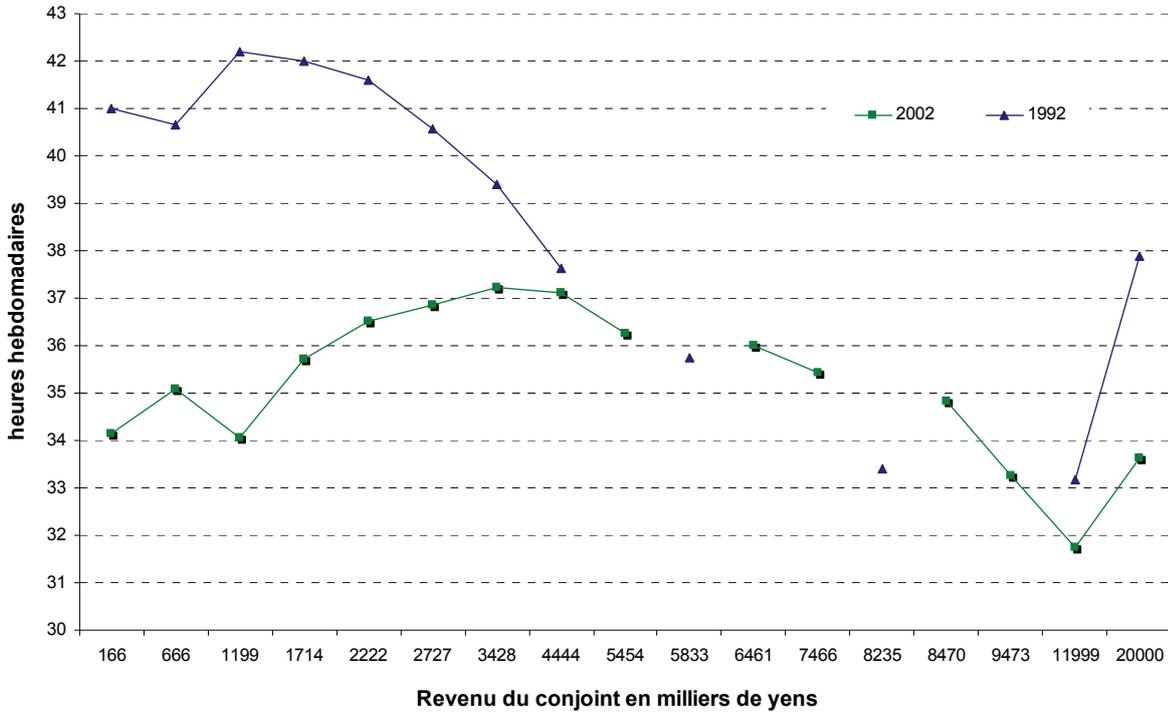
Le profil des courbes est tout autre au Japon (graphique 2) avec des effets de substitution marqués, c'est-à-dire qu'avec la hausse du revenu du conjoint, la femme japonaise allège son temps de travail, signe également d'une complémentarité entre conjoints dans les décisions de travail professionnel de l'épouse. Ainsi, en 1992, c'est pour les plus bas revenus que les femmes travaillent le plus, 42 heures hebdomadaires en moyenne au niveau du premier décile de revenu, seulement 33 heures lorsque le conjoint touche en 10000000 et 15000000 de yens par an. Il n'y a qu'aux plus hauts revenus qu'on retrouve une hausse du temps de travail de l'épouse, signe d'une forme de mimétisme dans les rapports à l'activité professionnelle pour les ménages à très hauts revenus (ceci correspondrait à une nouvelle tendance parmi les couples dotés de diplômes de haut niveau).

L'autre enseignement du graphique 2 est le relatif effondrement de « cette élasticité » en 2002. L'accroissement du temps de travail des femmes intervient avec la progression du salaire du conjoint jusqu'au premier quartile de la distribution, après quoi, on note une baisse suivant un trend assez proche de celui observé en 1992. Mais au total, l'amplitude des variations horaires tout au long de la distribution du revenu du conjoint est nettement plus faible en 2002 avec environ 5h30 qu'en 1992 où l'amplitude de variation atteignait plus de 10 heures. Il est intéressant de souligner qu'un tel mouvement de réduction de leur « cross wage elasticity » s'observe aussi aux Etats-Unis entre 1980 et 2000 (Blau and Kahn, 2007).

On assisterait donc à une autonomisation progressive de la décision d'offre de travail des femmes japonaises par rapport à la situation financière de leur conjoint sur la période en cohérence avec certains résultats de Takeuchi (2004) ou d'Ohtake (2005). La récession de l'économie japonaise à la fin des années 90 a sans doute contribué à ce phénomène. En effet, à partir de l'année 1998, l'économie japonaise entre en « déflation », les salaires nominaux des hommes stagnent, voire baissent et les femmes ont été incitées à se porter sur le marché du travail afin de compenser la perte du pouvoir d'achat, ou pour une raison de « précaution » avec l'accroissement des risques de perte d'emploi du chef de ménage. La plupart du temps, ces femmes trouvent à s'insérer dans l'emploi irrégulier sous des contrats précaires.

Cette autonomisation est aussi susceptible de masquer une forme de segmentation entre génération dans les attitudes des femmes à l'égard du marché du travail : une aspiration claire à l'autonomie de la part des jeunes femmes et l'attitude plus traditionnelle des femmes plus âgées qui vont moduler leur engagement professionnel selon le cycle de vie familial ou l'état des finances familiales.

Graphique 2: Nombre d'heures hebdomadaires de travail des femmes selon le revenu du conjoint, JAPON 1992-2002



4. REMARQUES DE CONCLUSION

De ces analyses, on peut retenir que les comportements d'offre de travail des femmes s'avèrent plus dépendants de la situation familiale et de la situation professionnelle du conjoint au Japon qu'en France, même si on décèle une tendance à l'affaiblissement de cette influence au Japon. Les décisions d'offre de travail des femmes en France sont ainsi assez imperméables au revenu de leur conjoint, alors que cette sensibilité est bien plus marquée au Japon bien qu'elle tende à s'émousser sur la période étudiée.

Les conditions d'emploi favorables du conjoint, notamment le fait qu'il travaille dans une grande entreprise sont également un frein marqué à l'activité des femmes au Japon, signe des liens forts qui unissent salariés et employeur dans la grande entreprise japonaise.

Sur le plan familial, la pénalité dominante pour l'activité des femmes au Japon vient de la présence d'un enfant en bas âge (moins de 3 ans), alors que les françaises sont plus handicapées par le nombre d'enfants. Ceci traduit le sous-équipement collectif persistant au Japon en faveur de la prime-enfance et reflète une division des tâches encore très traditionnelle au sein des couples japonais. Par exemple, selon une récente enquête de comparaison internationale sur la répartition des temps sociaux, le temps consacré aux tâches domestiques par les japonais reste extrêmement faible : 3,1 heures par semaine contre 18 heures pour leurs femmes. En France, ces durées moyennes sont respectivement de 5,0 et 12,9 heures (Rengo-soken 2009). La forte implication des femmes japonaises dans la vie domestique et familiale limite d'autant leur disponibilité pour mener une vie professionnelle à plein temps et faire carrière, surtout compte tenu des longs horaires professionnels de leurs conjoints.

La taille de la famille comme la présence d'une troisième génération au foyer ou de grands enfants à la maison permet toutefois aux femmes japonaises en couple de se décharger d'une partie des obligations familiales et domestiques.

Au total, si un mouvement de convergence entre ces deux sociétés semble à l'œuvre au regard du rapport à l'activité professionnelle des femmes, à mesure que les aspirations à l'autonomie financière et à l'émancipation familiale s'expriment parmi les femmes japonaises dans les cohortes les plus récentes, il est encore timide. Malgré les efforts des pouvoirs publics pour donner des droits et mettre en place les conditions matérielles pour aider à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et l'évolution de la réglementation du travail vers plus d'équité, la place des femmes sur le marché du travail demeure inversement proportionnelle au rôle majeur qu'elles continuent de tenir dans la gestion de la sphère privée.

RÉFÉRENCES

- Afsa, C. (1998) L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi, *Insee Première* n°569, février.
- Araï, M. Lechevallier, S. (2004a) Vingt ans de politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes au travail, *Chroniques internationales de l'IREs*, n°86, janvier, pp. 3-16.
- Araï, M. Lechevallier, S. (2004b) La crise contribue-t-elle à réduire les inégalités hommes/femmes ?, *Chroniques internationales de l'IREs*, n°87, mars, pp. 50-61.
- Blau, F.D., Kahn, L.M. (2007) Changes in the labor supply behavior of married women : 1980-2000, *Journal of Labor economics*, 25(3), pp. 393-438.
- Brinton, M.C. (1993) *Women and the economic miracle: gender and work in postwar Japan*. Berkeley: University of California Press.
- Brousse, C. (1999) La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale, *France- Portrait social*, Insee, pp. 135-151.
- Bustreel, A., Nishimura, T. (2004) Les coûts d'opportunité des enfants: une comparaison Japon-France, *Innovations- Cahiers d'économiques de l'Innovation*, n°20, 2004-2.
- Crompton, R. Lyonette, C. (2006) Work-life 'balance' in Europe. *Acta Sociologica*, 49(4), p.379-393.
- Daguet, D. (1996) Mariage, divorce et union libre, *Insee Premières* n°482.
- Erhel, C., Guergoat-Larivière, M. (2012) Labour market regimes, family policies and women's behaviour in the EU, *Feminist Economics*, forthcoming.
- Esping-Andersen, G. (1990) *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Polity Press, Cambridge.
- Esping-Andersen, G. (1999) *Social Foundations of Postindustrial Economies*. Oxford University Press.
- Goux, D., Maurin, E. Petrongolo, B. (2011) Worktime regulations and Spousal labour supply, IZA Discussion Papers 5639.
- Higuchi Y. (1991) Nihon Keizai to Shugyokozo (Japanese economy and employment Structure), Toyokeizai Shinposha, (in Japanese), Tokyo.
- Higuchi Y. (2001) Koyo to Shitsugyo no Keizaigaku (Economics of Employment and unemployment), Nihonkeizai Shinbunsha, (in Japanese), Tokyo.
- Hori, H. (2009) Labor market segmentation and the gender wage gap, *Japan Labor Review*, 6(1), winter, pp. 5-20.
- Imamura, H. (2004) L'influence du changement de stratégie managériale sur le système d'emploi des entreprises japonaises et sur les relations entre les générations, in Bihr, A. et Tanasawa, N. (coord.) *Les rapports intergénérationnels en France et au Japon*, L'Harmattan, *Logiques Sociales*, pp. 95-116.
- Kojima, H., Rallu, J-L (1997) La fécondité au Japon et en France, *Population*, 5, pp.1143-1172.
- Konno, M. (2005) La construction historique de la femme employée de bureau au Japon, *Le mouvement Social*, 210, janvier-mars, pp. 29-54.
- Ma, K. (2006) Working time of husband and work-life balances in households: Keio university Panel data analysis. (in Japanese), *Discussion Paper Series DP2006-26*, Keio University.
- Marc C. (2004), L'influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE : Une analyse économique du comportement d'activité des femmes, *Recherches et Prévisions*, n°75, mars, pp. 21-38.

- Moschion, J. (2009) Offre de travail des mères en France : l'effet causal du passage de deux à trois enfants, *Economie et Statistique*, 422, pp. 51-78.
- Nakata, Y-F, Takehiro, R. (2002) Employment and wages of female Japanese workers : past, present and future, *Industrial relations*, 41(4), pp. 521-547.
- Naoui, M., Schooler, C. (1990) Psychological consequences of occupational conditions among Japanese wives, *Social Psychology Quarterly*, 53(2), pp. 100-116.
- Nohara, H. (1999) « L'analyse sociétale des rapports entre activités féminine et masculine. Comparaison France-Japon », *Revue Française de Sociologie*, 40-3, pp.531-558.
- Nohara, H. (2007) The evolution of employment structure in France and Japan : a comparison of national trajectories 1992-2002 in a societal perspective, communication à la *28th International Working Party on Labour Market Segmentation*, Aix-en-Provence, 5-7 july.
- OCDE (2003), *Bébés et employeurs. Volume 2.*
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi.*
- Ogawa, N., Ermisch, J.F. (1997) Family structure, home time demands and the employment patterns of Japanese married women, *Journal of Labor Economics*, 14(4), pp. 677-702.
- Ohtake F. (2005) *Nihon no Fubyodo (Inequalities in Japan)*, Nihon Keizai Shinbun (in Japanese), Tokyo.
- Osawa M. (1993) *Keizaihenka to Joshirodo (Economic Changes and Females Workers)*, Nihon Keizai Hyoronsha (in Japanese), Tokyo.
- Rengo-soken (2009) *Seikatsujikann no kokusaichosa ; enquête de comparaison internationale sur l'usage du temps*, 322 page, Tokyo.
- Ribault, T. (2002) La construction sociale de l'emploi des jeunes au Japon : au carrefour des conventions salariale, familiale et de disponibilité temporelle, *Revue Française de Sociologie*, 43-3, pp.485-519.
- Ribault, T. (2009) Inégalité de genres, usages du temps, emplois des femmes et conventions en Suède et au Japon, *Economies et Sociétés, série « Socio-Economie du travail »*, AB n° 30, 1, pp. 145-175.
- Takeuchi M. (2004) « Joseishugyo no paneru bunseki: haigusha shotokukoka no saikeisho ("Panel Analysis of Female workers : re-examination of spouse's revenue effects"», *Journal of Japan Institute of Labor* N° 527 (in Japanese).
- Thomann B. (2005) La question de l'emploi féminin dans le développement et les mutations de la politique sociale de l'Etat japonais depuis le début de l'ère Meiji, *Le mouvement Social*, 210, janvier-mars, pp.55-85.
- Tsujimura K., Sasaki ., Nakamura A. (1959) *Keikihendo to Shugyokodo (Economic cycles and Employment Dynamics)*, Economic Planification Agency Research Paper N° 2.

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2012.